

Nom d'entreprise : \_\_\_\_\_ Adresse électronique : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 TVH : \_\_\_\_\_  
 TPS : \_\_\_\_\_  
 TVP : \_\_\_\_\_ DUNS # : \_\_\_\_\_ Secteur d'activité : \_\_\_\_\_  
 Nbre d'années à l'endroit actuel : \_\_\_\_\_ Nbre succ : \_\_\_\_\_ Code CAE : \_\_\_\_\_ Type d'entr :  Corp.  SEC  Part  Propr. unique

**INFORMATION DE FACTURATION (où envoyer ou faxer les factures et les déclarations) :**

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_ Téléphone de facturation : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Personne-ressource : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

**INFORMATION D'EXPÉDITION (Où les produits doivent être expédiés) :**

Adresse d'expédition : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Personne-ressource : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

**INFORMATION BANCAIRE :**

Nom de la banque : \_\_\_\_\_ Compte n° : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Personne-ressource : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**RÉFÉRENCES COMMERCIALES :**

Nom du vendeur : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Numéro du vendeur : \_\_\_\_\_ Contact : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Nom du vendeur : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Numéro du vendeur : \_\_\_\_\_ Contact : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Nom du vendeur : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Numéro du vendeur : \_\_\_\_\_ Contact : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

**POLITIQUE DE CRÉDIT :**

Tout compte en souffrance qui demeure impayé passé de trente (30) jours après la date de facturation sera assujéti à des frais de service mensuels de deux pour cent (2 %). Les comptes en souffrance qui demeurent impayés après soixante (60) jours seront placés en « suspens de crédit ». Lorsque un compte est en suspens de crédit, aucune commande ne peut être expédiée jusqu'à ce que la situation ait été régularisée. Les comptes en suspens de crédit régulièrement ou après plus de soixante (60) jours peuvent leur solvabilité.

Tous les paiements doivent être faits en dollars canadiens.

**ENTENTE :**

Les soussignés, représentants dûment autorisés de l'entreprise nommée ci-dessus (« Nous », « notre », « nôtre »), demandent par la présente du crédit à Radwell International. Nous garantissons que l'information inscrite ci-dessus est exacte et complète. Nous autorisons Radwell International à vérifier les références, les déclarations inscrites ci-dessus et autres données obtenues auprès de nous ou d'une autre personne concernant notre crédit et notre responsabilité financière.

Nous comprenons que Radwell International effectue des achats après de fabricants, de distributeurs, de grossistes, d'importateurs et de courtiers dans le cadre de sa chaîne d'approvisionnement. Nous comprenons que la valeur du service fourni par Radwell International comprend la recherche et l'effort nécessaires pour consolider son réseau de fournisseurs. Radwell International ne se présente en aucune façon comme étant elle-même un fabricant, un distributeur agréé par un fabricant ou un centre de réparation des produits qu'il fournit et répare. Les retours et garanties des produits sont traités par le fournisseur de Radwell International ou par Radwell International selon les cas. Les garanties sur les surplus, les produits remis à neuf ou réparés de Radwell International sont telles qu'énumérées par la filiale individuelle de Radwell International (voir le catalogue Radwell International ou www.PLCCenter.ca). Notre ordre d'achat (verbal ou écrit) passé au représentant de Radwell International vaut pour acceptation du prix, de la livraison et des termes tels que définis par Radwell International.

Nous acceptons d'honorer les conditions de paiement tels que décrits dans la police ci-dessus et garantissons de payer toutes les sommes à échéance. Nous acceptons aussi de payer tous les frais et intérêts conformes à la police de crédit, dans le cas où notre compte serait en souffrance. Dans le cas où le paiement ne serait pas effectué et où le compte serait en recouvrement, nous acceptons de payer les frais de recouvrement équivalant à un minimum de vingt-cinq pour cent (25 %) de la somme principale. Si une poursuite est ouverte par un avocat, nous promettons de défrayer les coûts raisonnables de l'avocat pour ladite poursuite. Nous acceptons également que, dans l'éventualité d'une telle poursuite, elle ait lieu à Toronto, en Ontario, et que les lois de l'Ontario, au Canada, s'appliquent à toute action de recouvrement.

Signature du dirigeant/propriétaire/partenaire de l'entreprise

Nom en majuscules

Date

Titre

POUR LE BUREAU	S/N	LIMITE CDT	ID CLIENT	REMPI PAR	DATE	<input type="checkbox"/> U10	<input type="checkbox"/> D03
----------------	-----	------------	-----------	-----------	------	------------------------------	------------------------------

